



L'ÉCOLE
DE DANSE
DE QUÉBEC

Procédure en cas de résiliation

L'étudiant peut résilier le présent contrat à tout moment en remettant à l'institution le formulaire ci-joint ou tout autre avis écrit. Le contrat sera résilié, sans aucune autre formalité, dès la réception du formulaire ou de l'avis écrit.

Si l'étudiant résilie le présent contrat avant le début de l'obligation principale de l'institution, l'étudiant n'a aucun frais ni pénalité à déboursier.

Si l'étudiant met fin au présent contrat après le début de l'obligation principale de l'institution, l'étudiant n'a qu'à payer :

- a) les frais d'inscription non remboursables
- b) le prix des cours dispensés jusqu'à la date de l'annulation, calculé au taux stipulé dans le présent contrat ; ET
- c) la moins élevée des deux sommes suivantes : 50\$ ou un montant représentant 10 % du prix des services prévus après la date d'annulation.

Dans les 10 jours suivants la résiliation du présent contrat, l'institution remboursera à l'étudiant toute somme qui lui sera due ou facturera à l'étudiant toute somme que l'institution est en droit de recevoir.

Extrait de la Loi sur la protection du consommateur

190. Le contrat doit être constaté par écrit et indiquer :

- a) le nom et l'adresse du consommateur et ceux du commerçant;
- b) le lieu et la date du contrat;
- c) la description de l'objet du contrat et la date à laquelle le commerçant doit commencer à exécuter son obligation;
- d) la durée du contrat et l'adresse où il doit être exécuté;
- e) le nombre d'heures, de jours ou de semaines sur lesquels sont répartis les services ainsi que le taux horaire, le taux à la journée ou le taux à la semaine, selon le cas;
- f) le total des sommes que le consommateur doit déboursier en vertu du contrat;
- g) les modalités de paiement; et
- h) toute autre mention prescrite par règlement.

Le commerçant doit annexer au double du contrat qu'il remet au consommateur une formule conforme à l'annexe 8.

1978, c. 9, a. 190; 1992, c. 68, a. 152.

191. Le taux horaire, le taux à la journée ou le taux à la semaine doit être le même pour toute la durée du contrat.

1978, c. 9, a. 191.

192. Le commerçant ne peut percevoir de paiement du consommateur avant de commencer à exécuter son obligation.

Le commerçant ne peut percevoir le paiement de l'obligation du consommateur en moins de deux versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de parties sensiblement égales de la durée du contrat.

1978, c. 9, a. 192.

193. Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat au moyen de la formule prévue à l'article 190 ou d'un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié de plein droit à compter de l'envoi de la formule ou de l'avis.

1978, c. 9, a. 193.

194. Si le consommateur résilie le contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, la résiliation s'effectue sans frais ni pénalité pour le consommateur.

1978, c. 9, a. 194.

195. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, les seules sommes que le commerçant peut exiger de lui sont :

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux horaire, au taux à la journée ou au taux à la semaine stipulé dans le contrat, et
- b) à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes : 50 \$ ou une somme représentant au plus 10 pour cent du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

1978, c. 9, a. 195.

196. Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur la somme d'argent qu'il doit à ce dernier.

1978, c. 9, a. 196.



**L'ÉCOLE
DE DANSE
DE QUÉBEC**

FORMULE DE RÉSILIATION

(LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, ART. 190)

Nom de l'entreprise
L'ÉCOLE DE DANSE DE QUÉBEC

Adresse de l'entreprise
310, boulevard Langelier, bureau 214,
Québec (Québec) G1K 5N3

**En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur,
je désire résilier le contrat:**

Numéro de client _____

Numéro de contrat (numéro de facture) _____ en date du _____

Nom du consommateur _____

Adresse du consommateur _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone (1) _____ (2) _____

Cours annulé(s) _____

Raison (si vous produisez un avis de votre médecin, s'il vous plaît en indiquer la date)

Signature _____

Date _____ Heure _____ am pm

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Nombre de semaines de cours dispensés: Automne _____ Hiver _____

Frais de résiliation: Oui Non

Suivi téléphonique

Date _____

Par _____

Nombre de cours suivis avant la résiliation _____

Date _____

Inscrit Activitek

indiqué sur liste de présence accueil

avis 4 x 6 professeurs - réception
